

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Étrangère, LAFFITE BULLIER et C^o, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le projet du traité de commerce avec la Suisse rencontre, au sein du conseil fédéral, une très-vive opposition. Plusieurs cantons ont protesté et celui de Lausanne, entre autres, a formulé ainsi son opinion :

1^o Le moment n'est pas opportun pour que la Suisse entre en négociations avec la France au sujet d'un traité de commerce ;

2^o Il est regrettable que le conseil fédéral ait cru devoir revenir sur sa décision antérieure et faire lui-même des ouvertures au gouvernement français à ce sujet ;

3^o Avant d'entrer en négociations avec la France, cette question devrait être mieux étudiée, afin de voir s'il y aurait moyen de concilier les intérêts des divers cantons, et si un pareil traité serait avantageux à la généralité de la population suisse ;

Enfin et surtout dans aucun cas il ne saurait être question de faire des concessions politiques, de céder nos droits sur tel ou tel territoire, en échange de concessions commerciales.

Quel que soit le sentiment d'aigreur dont un certain parti suisse, soit animé à l'égard de la France, nous croyons pouvoir assurer que la majorité de la nation suisse est favorable au traité, et le retour de M. Turgot à Berne doit faire présumer qu'une entente existe déjà entre les deux États sur les points principaux de ce grand acte international. (Pays.)

La réconciliation de M. de Cavour et de Garibaldi est encore le texte d'une vive polémique dans les journaux italiens. Il s'agit, paraît-il, de savoir de qui, du ministre ou du général, viennent les premières démarches.

Les uns, comme l'Italia, en font honneur à Garibaldi ; les Nationalités au contraire revendiquent pour M. de Cavour le bénéfice d'une circonstance de nature à exercer une si grande influence sur la situation de l'Italie.

Le projet de Garibaldi, relatif à l'armement de la population tout entière, est modifié, et la pré-

sentation à la chambre des diverses mesures financières méditées par le gouvernement est une preuve certaine de la sécurité où se trouve M. de Cavour en ce qui concerne les éventualités révolutionnaires dont, comme toujours, on parle beaucoup plus que de raison. Il est évident que le ministre n'a rien abandonné aux fantaisies, aux exagérations des garibaldiens.

On a d'ailleurs une preuve nouvelle de l'exactitude de notre appréciation dans les dépêches de Naples et de Palerme, qui, tout en rapportant le récit de quelques émeutes faites au nom de Garibaldi, constatent en mêmes temps le peu d'importance de ces tentatives isolées.

(Le Pays.)

On mande de la frontière polonaise :

Le conseil municipal de Varsovie a déposé son mandat entre les mains du général Gerewich. On dit que le gouverneur de guerre Panulin et le général Zablotzky sont révoqués. On désigne comme successeur du premier le général Lambert.

Un télégramme de Breslau, du 3 mai, annonce que les communications avec Varsovie deviennent tous les jours plus difficiles. Le gouvernement russe fait arrêter les dépêches et intercepter les lettres.

M. Platanoff, parti le 26 avril, avec les projets de réformes, étaient arrivés à Saint-Petersbourg.

Le comte Zamoyski, à la date du 1^{er} mai, n'avait pas quitté Varsovie et ne se disposait pas à partir.

Le comité qui s'occupe de la question des paysans continue ses travaux. Le marquis Wielopolki, en assistant quelquefois aux séances de ce comité, lui impose sa présidence.

Les récompenses accordées aux généraux qui ont commandé les massacres, l'ordre du jour du prince Gortschakoff qui, au nom de l'empereur, remercie le général Chroleff et ses troupes pour leur conduite du 8 avril, ont bien plus indigné que consterné la population.

Se pays est inquiet, la ville est morne, le commerce languit, la misère augmente. — Havas

D'après un télégramme de Londres, lord John Russell, répondant à plusieurs interpellations au

sujet de la reconnaissance de la nationalité italienne, dit que l'Angleterre n'est pas obligée à agir de même vis-à-vis de la Pologne et de la Hongrie. Le ministre anglais ne peut pas recommander l'appel aux armes. L'intervention diplomatique n'aurait aucun bon résultat. Il ne peut point communiquer le rapport du consul anglais à Varsovie.

Londres, 4 mai. — Le vice-chancelier a rendu son jugement dans l'affaire des billets de banque de Kossuth en faveur de l'empereur d'Autriche. Il a ordonné que les billets fassent délivrés à l'empereur dans un mois.

On annonce qu'il sera interjeté appel contre ce jugement. — Havas.

Nous apprenons, dit le Pays, que les Anglais ont tiré, à Corfou, sur un bâtiment grec, le Phalennium. Ils ont expliqué ce fait par l'inadvertance des artilleurs. Mais ce fait n'en a pas moins produit une sensation pénible dans la population.

On mande de Vienne au Pays que, le jour où S. M. l'empereur d'Autriche sera couronné à Prague, S. M. l'impératrice y sera aussi couronnée comme impératrice. C'est l'archevêque de Prague qui présidera à la cérémonie.

D'après une dépêche de Pest, du 4 mai, la question de l'impôt devient très-grave par suite de la mise à exécution de l'ordre d'employer la force militaire pour faire rentrer l'impôt.

La diète s'est constituée en conférence secrète. Les résolutions qu'elle a prises sont encore inconnues.

On mande de Zara que l'archevêque de Dalmatie est parti pour Vienne, accompagné de quatre bourgeois distingués, afin d'appuyer la pétition qui se prononce contre l'union de la Dalmatie à la Croatie. — Havas.

Des dépêches ont attribué le retard que la division navale turque, destinée au blocus d'Antivari et de la côte d'Albanie, mettait à quitter le port de Constantinople, au manque d'argent, et, par suite, à l'impossibilité d'acheter du charbon.

Cette nouvelle était erronée. Le motif véritable

FABLETTON

LA FAMILLE DU FORÇAT (1)

(Suite.)

Julia expliqua au vieillard le plan qu'elle s'était tracé ; puis, montrant au prêtre la lettre dans laquelle sa vieille et pauvre bonne lui offrait la moitié de son humble foyer, elle ajouta :

— Je l'attendais hier au débarcadère, comme elle me l'avait annoncé, et pensant la rencontrer en chemin je me suis imprudemment mise en route. J'ignore pourquoi elle a manqué à sa promesse. Involontairement je me demande si elle s'est repentie de son offre.

Le vieux prêtre avait pâli...

Julia lut un malheur dans les traits altérés du vieillard. Immobile, pleine d'anxiété, elle attendit en silence la confirmation de ses sinistres pressentiments.

— Ma fille, dit enfin le pasteur avec effort, Dieu se plaît parfois à éprouver ses élus. Vous êtes du nombre de ces derniers... Ne murmurez pas et soumettez-vous. Julia, cessez d'accuser votre vieille bonne ; la sainte et dévouée créature a franchi le seuil de l'éternité ; elle a reçu là-haut la récompense de l'action charitable qu'elle avait l'intention d'accomplir envers vous. Son âme fatiguée

(1) Reproduction interdite.

de son long exil sur la terre a brisé ses chaînes. Au ciel elle prie pour ceux qu'ici-bas elle a aimés.

— Elle est morte ! dit Julia accablée. Seigneur, dit-elle en joignant ses mains tremblantes d'émotion, la fatalité me poursuit.

Puis, ne pouvant contenir les sanglots dont son cœur était rempli :

— Julienne, murmura-t-elle, noble et sainte femme, Dieu qui lit en mon âme sait que je te regrette pour toi seule, pour ton affection si fidèle et non pour le bien que j'attendais de toi.

Helas ! dit-elle en s'adressant au pasteur, elle a vu mourir ma mère ; enfant, elle m'a bercée sur ses genoux et je n'étais pas là pour recueillir son dernier soupir et pour lui donner mes soins.

— Elle n'avait besoin des soins de personne, dit le saint vieillard ému de la douleur de Julia ; elle s'est éteinte sans souffrance et subitement comme la lampe qui manque d'huile. Elle était si vieille, ajouta-t-il avec une expression pleine de mélancolie, elle avait presque atteint mon âge.

Je ne puis, non plus moi, compter désormais des jours bien nombreux ; peut-être ne reverrai-je pas le doux soleil des premiers mois d'été ; cette neige que je foule aujourd'hui me recouvrira peut-être demain.

Mais qu'importe, fit-il en repoussant de sa main décharnée les boucles argentées qui couronnaient son front

élevé, le juste ne craint pas la mort ; lorsqu'elle viendra je la saluerai comme la messagère de l'espérance et du bonheur.

Sechez vos larmes, Julia, ma chère fille ; notre vieille amie est plus heureuse que nous, elle est allée là-haut nous attendre et garder nos places.

Quelques heures avant sa mort, continua M. Dubois d'une voix altérée, elle vint ici, disant qu'elle avait à me confier quelque chose de très-grave. C'était l'histoire de vos malheurs qu'elle voulait sans doute me dire ; car, méchante enfant, vous n'avez pas eu assez de confiance en votre ami, pour lui demander aide et secours.

— Pardon, mon père, murmura M^le Dormeuil attendrie, mais je n'ai pas voulu augmenter le nombre des infortunés qui déjà sont à votre charge. Je sais très-bien que vos ressources sont fort limitées et que vous-même manquez du nécessaire.

Un divin sourire vint illuminer la physionomie du saint homme.

— Il faudra bien que je trouve quelque chose pour vous, maintenant, dit-il ; n'êtes-vous pas l'enfant de mon cœur plus que les autres ? Le Seigneur nous donnera bien du pain à tous.

Et comme Julia, fit un geste de reconnaissance.

— Chat, dit-il, laissez-moi vous parler encore de celle que vous pleurez avec tant d'amertume.

Depuis ce jour où Julienne vint me chercher sans me

de ce retard était le mauvais temps, qui rend presque inabordable, à l'époque des équinoxes, la rade d'Antivari.

Le gouvernement turc n'a pas voulu exposer la flotte à une navigation périlleuse, et il en a retardé le départ de quelques jours.

Voilà ce que nous apprennent, sur ce fait très-simple en lui-même, mais dont on a grossi la signification, les dernières nouvelles arrivées de Constantinople.

La Turquie vient de perdre un de ses hommes de guerre les plus éminents. Sélim pacha, président du conseil du corps d'armée d'Anatolie, est mort tout récemment à Erzeroum.

On a fait courir, à Constantinople, le bruit de la mort d'Abd-el-Kader. Aucune correspondance ni aucune dépêche n'a confirmé cette nouvelle que nous avons lieu de croire dénuée de tout fondement.

S. Exc. Vély pacha doit partir prochainement pour Berlin. On sait qu'il est chargé de remettre au roi de Prusse l'ordre de Medjidié de la part du sultan.

Vély pacha devra, selon l'usage de la cour de Prusse, se démettre, pendant son séjour à Berlin, de sa qualité d'ambassadeur, et se présenter comme étant en mission extraordinaire. (Le Pays.)

On apprend, dit une correspondance particulière, que le gouvernement danois a adressé aux puissances étrangères une note-circulaire dans laquelle il expose les débats des Etats du Holstein et cherche à prouver qu'il était tout disposé à suivre les conseils conciliants des puissances, mais que ce n'est pas sa faute si l'on n'a pu arriver au résultat désiré. Il ajoute qu'il ne pourrait faire de nouvelles concessions sans porter atteinte à l'intégrité de la monarchie danoise.

Selon une autre correspondance, la diplomatie danoise prétendrait que la Suède est complètement d'accord avec le Danemark et que le roi Charles s'est engagé à intervenir activement aussitôt que les troupes fédérales passeront la frontière du Schleswig.

Le roi de Suède cesserait donc de considérer la question comme purement allemande, mais on ne croit pas beaucoup à ces assertions danoises, bien qu'on connaisse les tendances scandinaves du roi de Suède.

Enfin on écrit de Copenhague que, par suite de nouvelles venues du dehors, l'espoir du maintien de la paix est devenu assez général. On assure que les recrues de la marine qui ont été appelées dernièrement seront renvoyées en congé, et on apprend assez positivement qu'il ne sera pas fait d'autres appels, et qu'à moins d'incidents extraordinaires les hommes convoqués pour le dédoublement de l'armée rentreront dans leurs foyers. Toutefois on continuera les armements et on mettra les cadres au complet. (Le Pays.)

Le général espagnol Pelaez allant de la Havane à San Domingo a été accueilli avec enthousiasme par les populations des villes qu'il a traversées.

Il a été décidé que le port de Samana prendrait le titre de port d'Isabelle.

La Correspondencia annonce que le gouvernement espagnol a reçu l'avis officiel que toutes les villes

dominicaines se prononcent en faveur de l'annexion à l'Espagne.

On dit que le gouvernement a annoncé aux puissances qu'il acceptait cette demande générale d'annexion.

Le gouvernement a présenté aux cortès un projet de loi pour l'annulation de la concession du canal de Tamarit.

La Havane, 16 avril. — On fait de grands efforts pour triompher de la crise financière. La situation du Mexique est déplorable. Juarez a publié un décret qui abolit les titres avec les décorations et les traitements. — Havas.

L'office Reuter publie des nouvelles de New-York du 25 avril, annonçant que les communications télégraphiques et postales entre New-York et Washington sont interrompues. 6 000 insurgés du Sud se trouvaient dans le voisinage de Washington. Le gouvernement fédéral a mis les principaux bâtiments publics de Washington en état de défense : une attaque était attendue.

La terreur régnait à Baltimore.

L'atelier maritime de Norfolk a été brûlé par les officiers fédéraux : onze bâtiments de guerre ont été détruits.

On a détruit également les ponts du rail-way entre Baltimore et Philadelphia. Le gouvernement du Sud a capturé un steamer affrété par le gouvernement fédéral, le *Star-Weit*.

Le Kentucky s'est déclaré neutre.

De grands préparatifs de guerre sont faits au Texas. — Havas.

La cérémonie qui a eu lieu le 24 et le 25 avril à Tunis au sujet de la nouvelle constitution tunisienne réunissait autour du trône tous les princes du sang, les ulémas et magistrats du pays, les ministres, les principaux officiers de l'armée, tous les membres du corps consulaire et le colonel Ranson, envoyé par le maréchal gouverneur de l'Algérie.

S. A. le bey a reçu le serment individuel de tous les membres de sa famille, de tous les hauts dignitaires, et le serment collectif de tous les employés de sa maison et des employés subalternes, tant civils que militaires.

Dans la soirée, tous les établissements publics ont été illuminés. Le bey a parcouru à pied toutes les rues de la ville, appuyé sur le bras de son premier ministre Sid-Mostafa-Kasnadar, et partout il a été magnifiquement reçu.

La conduite si loyale et si franche du prince tunisien a contribué à rallier au nouvel ordre de choses les fanatiques mécontents, qui ont fini par comprendre qu'un souverain, dans ce siècle de lumières, qu'il soit chrétien ou musulman, doit marcher dans la voie du progrès, s'il ne veut être mis au ban des nations civilisées. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du lundi 6 de ce mois :

- A 3 1/2 0/0 pour les bons de trois à cinq mois ;
- A 4 0/0 pour les bons de six à onze mois ;
- A 4 1/2 0/0 pour les bons à un an.

— Le *Moniteur* publie le texte de la loi qui exempte de timbre et de droits de poste les suppléments des journaux, lorsque ces suppléments sont exclusivement consacrés à la publication des débats législatifs.

— Le service commémoratif du 5 mai, jour de la mort de l'Empereur Napoléon I^{er}, a été célébré dimanche dans la chapelle des Tuileries et à l'hôtel impérial des Invalides.

Aux Invalides, l'assistance, encore plus nombreuse cette année que de coutume, indiquait le respectueux empressement apporté par tous les anciens militaires du département de la Seine et des départements voisins pour se rendre à ce service devenu un anniversaire national.

On y remarquait en grand uniforme des représentants de tous les régiments des armées du premier Empire et de l'armée actuelle.

M. le gouverneur général et tout l'état-major de l'hôtel assistaient à ce service funèbre, ainsi qu'un grand nombre d'officiers généraux.

Malgré l'inclémence du temps, car la neige tombait à la fin de la cérémonie comme aux mauvais jours de l'hiver, les vieux serviteurs du premier Empire se sont rendus, selon leur coutume, au pèlerinage de la place Vendôme, où ils ont déposé des couronnes d'immortelles sur les aigles qui supportent le glorieux piédestal de la statue de l'Empereur.

— L'opération du recensement et l'enquête industrielle sont continuées avec activité. Comme aux recensements précédents, un grand nombre de dames refusent de dire leur âge ou trichent quand elles le disent.

— Le bruit a été répandu ces jours derniers, et nous avons négligé d'en parler, tant était grande son invraisemblance, que le grand-duc Constantin de Russie se trouvait incognito à Paris pour conférer avec l'Empereur au sujet des questions politiques à l'ordre du jour. Ce qui a évidemment donné lieu à ce bruit, c'est que le grand-duc Constantin a envoyé à Paris en mission un de ses aides-de-camp ; mais cette mission n'a rien de politique ; elle touche à certains détails intéressant uniquement la marine et se rattachant, par exemple, à la construction des nouveaux navires cuirassés. On assure, à ce sujet, qu'il ne serait nullement improbable que la frégate cuirassée la *Gloire* fit, au mois de juin ou de juillet, un voyage à Cronstadt, afin de pouvoir être examinée à loisir par le grand-amiral de Russie, si curieux, comme chacun le sait, de toutes les améliorations concernant la marine.

— Mercredi, à neuf heures du matin, dans l'église Notre-Dame, richement décorée, M^r l'archevêque de Paris, assisté des évêques de Troyes et d'Autun, a sacré M^r l'évêque nommé de Soissons avec la pompe et la solennité d'usage. Une foule d'ecclésiastiques assistaient aux cérémonies.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 6 mai. — La *Gazette officielle* de Turin publie des dépêches de Naples du 4, annonçant que la réaction est réprimée dans toutes les provinces. Il existe encore à la frontière romaine une bande

rencontrer, je ne l'ai revue qu'au lit de la mort.

On me raconta qu'à son retour du presbytère, elle avait éprouvé quelque fatigue et qu'elle s'était mise au lit. En quelques heures elle devint si faible que ses voisins m'envoyèrent chercher. Lorsque j'arrivai près d'elle ses lèvres mortes ne formaient plus aucun son, ses yeux éteints n'avaient plus de regard ; elle ne me vit ni ne me reconnut !... Voilà pourquoi j'ignorais vos malheurs, la Providence vous a envoyée vers moi.

Et maintenant, Julia, chère fille, gardez en votre cœur un sacré souvenir des vertus de l'humble femme que vous pleurez ; mais ne craignez plus d'être sans asile, il y aura place pour vous tous à mon humble foyer.

Vous possédez quelques talents, en peinture surtout, il m'en souvient. En attendant que vous trouviez moyen d'en tirer parti, vous resterez près de moi, vous serez ma fille, vos enfants seront mes enfants ; nous partagerons ensemble l'humble asile et le morceau de pain que Dieu m'a donné.

Une joie sans nom monta au cœur de Julia. Pâle d'émotion elle tomba aux genoux du vieillard.

— Soyez béni, mon père, soyez béni, cria-t-elle avec un suprême élan, vous me rendez la vie et l'espoir, vous sauvez mes enfants ; que Dieu vous récompense.

— Ma récompense est dans votre bonheur, murmura le saint pasteur ; relevez-vous, ma fille, vous ne devez prendre cette posture que devant l'image du Seigneur et

non en face d'un humble serviteur de Dieu qui ne fait que son devoir et se trouvera certes plus joyeux que vous.

De quoi me remerciez-vous, mon enfant ; mais c'est moi qui gagne à cet arrangement ; voyez, j'étais seul et triste, livré à des soins mercenaires ? Votre chère présence adoucira ma solitude, vos anges blonds feront retentir de leur rire frais et joyeux ces vieux et noirs appartements ; ils joueront sur mes genoux et réchaufferont mon vieux cœur par leurs caresses enfantines ; ils m'aimeront, je les ferai prier pour le pauvre captif, je les instruirai dans la loi du Seigneur, en un mot je serai pour eux le père qu'ils n'ont plus.

Entre vous tous je m'endormirai paisiblement, quand la mort m'appellera, et je saurai que des pleurs amis seront versés sur ma tombe.

CHAPITRE IX. — UNE NOUVELLE DOULEUR.

Huit mois ont passé. M^{me} Dormeuil et ses enfants ont depuis ce temps partagé l'asile du pasteur.

Après bien des démarches infructueuses, Julia est enfin parvenue, avec l'aide du bon prêtre, à se procurer quelque peu de travail. Elle s'occupe de peinture, et le peu qu'elle gagne ne suffit pas complètement à la faire vivre avec sa famille sans les généreux secours du bon M. Dubois.

Peu à peu l'espoir est rentré au cœur de M^{me} Dormeuil, elle espère se former une clientèle avec du temps et de

la patience.

Déjà même elle rêve pour ses enfants un sort plus heureux. Son imagination lui fait voir l'avenir calme et désormais sans nuage. Elle songe qu'un jour, Charles viendra la retrouver dans son cher et charmant pays ; elle bâtit mille rêves de bonheur, et plus d'une fois l'espérance sur ses ailes d'or la transporte dans le pays des songes enchantés.

— Pauvre Julia ! vous comptez sans la mort qui veille au seuil de votre tranquille asile.

Vous avez eu quelques mois de repos, vous avez goûté quelques jours de douce joie au tranquille foyer du saint prêtre. C'est assez ; de nouveau la douleur va s'asseoir à votre chevet. Ce vieillard qui vous a recueillie, cet ami qui dans votre détresse vous a tendu une main paternelle, celui qui vous a soutenue, qui a aimé vos enfants, qui a séché vos larmes, l'ami des âmes souffrantes, le père des pauvres va vous être enlevé.

Voyez, son front pâle s'assombrit chaque jour ; son œil s'éteint, sa voix est plus tremblante, sa taille plus cassée, sa raison même s'affaiblit ; tout est décadence dans cet homme si noble et si imposant.

Voilà le néant des choses humaines.

Julia ne s'aperçut pas tout d'abord de cet affaiblissement des facultés du vieillard, elle le trouva seulement un peu triste, quelques fois moins affectueux que par le passé ; la pauvre femme crut qu'elle et ses enfants étaient

retirée à Monticelli, qui, après avoir commis quelques meurtres, se préparait à marcher sur Fondi, mais une compagnie de grenadiers l'a dispersée. Dans cette rencontre un soldat a été tué et un officier a été blessé. D'autres troupes sont envoyées à la frontière.

Berlin, 6 mai. — On mande de la frontière de Pologne à la date du 6 mai.

A l'occasion des Pâques russes, les précautions militaires ont été augmentées à Varsovie. Devant la cathédrale de cette ville des canons avaient été placés.

Les enquêtes par les tribunaux ordinaires, ainsi que les arrestations, continuent. — Havas.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

(6^e chambre).

Présidence de M. MASSÉ.

Audience du 4 mai 1861.

LETRE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE. — EXCITATION A LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT.

MM. Henri Lemerrier-Dumineray, libraire-éditeur, rue Richelieu, et François-Henri Beau, imprimeur à Saint-Germain-en-Laye, ont été, par ordonnance de M. le juge d'instruction Fleury, renvoyés devant la juridiction correctionnelle sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison de la publication de la brochure de M. le duc d'Anjou, intitulée : *Lettre sur l'Histoire de France*.

Les deux prévenus étaient présents à l'audience. M. l'avocat impérial Ducreux a soutenu la prévention.

M^e Dufaure a présenté la première partie de la défense. La parole a été ensuite donnée à M^e Hébert.

« Le tribunal,

» En ce qui concerne Lemerrier-Dumineray :

» Attendu qu'en avril 1861, Lemerrier-Dumineray a publié et vendu une brochure, intitulée : *Lettre sur l'Histoire de France*, adressée au prince Napoléon et signée Henri d'Orléans, qui, contenant une attaque bien plus qu'une défense, constitue dans son ensemble un véritable manifeste contre le gouvernement, auquel elle impute des intentions, des tendances et des actes contraires à la fois à ses devoirs, aux intérêts et à l'honneur du pays ;

» Que, notamment à la page 12, elle accuse le gouvernement de donner au pays le spectacle corrompu de tant de violences heureuses qui ont fait pénétrer dans tous les cœurs de dures maximes et des pratiques impitoyables ;

» Qu'à la page 15, dans le passage commençant par ces mots : *Je sais qu'il est difficile, etc.*, elle impute au gouvernement de toujours promettre avec le dessin préconçu de ne jamais tenir, et qu'aux pages 25, 26 et 27, persistant dans la même idée et la développant, elle dénature et travestit les faits contemporains pour y trouver le prétexte de rendre le gouvernement responsable du mal qui s'est fait et du bien qui ne s'est pas fait, et change sa modération en duplicité ou en faiblesse, pour le signaler à la fois à l'animadversion des consciences alarmées et aux ressentiments des révolutionnaires exaltés ;

» Que dans le même passage, trouvant un sujet

de blâme dans ce qui devrait être, aux yeux de tous les partis, un sujet d'éloges, elle ne voit qu'une comédie jouée à la face de l'Europe dans les actes qui ont rendu aux grands corps de l'Etat le droit de discuter les actes et la politique du gouvernement, droit dont il a été fait un si sérieux et si complet usage ;

» Qu'à la page 30, dans le passage qui commence par ces mots : *Quand la nation, etc.*, elle refuse au gouvernement le droit d'inscrire en tête de notre Constitution les principes de 89 dégagés des utopies de 91, des crimes de 93 et de l'hypocrisie d'une autre époque, lui imputant ainsi, d'une manière détournée, d'abandonner les principes dont il est l'expression vivante ou de s'en parer avec hypocrisie ;

» Que de pareilles imputations que nul n'a le droit de diriger contre les pouvoirs établis sont évidemment faites dans le but intéressé d'aliéner les cœurs et d'égarer les esprits, et qu'en publiant et en vendant l'écrit qui les renferme, Lemerrier-Dumineray a excité à la haine et au mépris du gouvernement, et commis le délit prévu et puni par l'article 4 du décret du 11 août 1848 ;

» En ce qui touche Beau :

» Attendu qu'il est judiciairement établi que Beau, qui a imprimé la brochure incriminée, s'est rendu complice du délit ci-dessus spécifié, en fournissant à Lemerrier-Dumineray les moyens de le commettre, et en aidant et assistant celui-ci, avec connaissance, dans les faits qui ont préparé, facilité et consommé ledit délit ;

» Faisant application aux deux prévenus de l'article 4 du décret du 11 août 1848, et à Beau des articles 59 et 60 du Code pénal ;

» Condamne Dumineray en une année d'emprisonnement et en 5,000 fr. d'amende ;

» Beau, en six mois d'emprisonnement et 5,000 fr. d'amende ;

» Ordonne la confiscation de la brochure saisie. »

Le Maire de la commune des Rosiers, prévient le public que, comme les années précédentes, le lundi 29 mai courant, fête de la Pentecôte, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, et que des primes seront accordées aux plus beaux bestiaux.

Des danses publiques auront lieu sur le Mail et un mât de cocagne y sera placé.

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré dans les allées du Mail.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 4 mai.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Lettre de Rome. — Les saumons du Rhin. — Les Harnais bleus (suite). — Chronique musicale. — Salon de 1861. — En canot (suite). — Fête de bienfaisance à Saint-Etienne. — Revue des beaux-arts. — Bulletin bibliographique. — La photographie à la guerre. — Tombeau d'Alfred de Musset.

Gravures : Le général Bénédek. — Soldats français distribuant des secours aux indigents à Rome. — Bivouac des réfugiés napolitains dans le couvent de Saint Sixte. — Pêche du Saumon sur le Rhin. — Vigie signalant l'arrivée du Saumon. — Pêche au carrelot. — Pêche au trident. — Exposition : Napoléon III, statue. — Bataille de l'Alma. — S. M. l'Impératrice, statue. — L'escamoteur. — Entrée du

Valais, prise du Boveret. — Fête de bienfaisance à Saint-Etienne. — Loterie en faveur des inondés à la Haye. — Tombeau d'Alfred de Musset. — Whist. — Rébus.

La mode, si inconstante en matière de vêtements, demeure, en parfumerie, fidèle aux cosmétiques dont elle a reconnu la supériorité. Si elle s'est plu à répandre dans toutes les parties du monde le nom de *Chalmin*, c'est que les créations de ce parfumeur émérite sont hors ligne sous le rapport de leurs vertus hygiéniques, de leur réelle utilité et du fini de leur fabrication. La presse française et étrangère retentit chaque jour des éloges qui lui sont décernés. En présence de témoignages aussi flatteurs, nous n'hésitons pas à recommander la maison *Chalmin* (Paris, Londres, Bruxelles, Rouen), comme une des plus habiles et des plus consciencieuses. (230)

Marché de Saumur du 4 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	24 56	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	25 60	Paille hors barrière	43 26
Seigle	16 80	Foin id.	49 —
Orge	12 40	Luzeine (les 730 k.)	46 80
Avoine (entrée)	12 50	Graine de trèfle	60 —
Fèves	16 80	— de luzeine.	50 —
Pois blancs	28 —	— de colza	23 30
— rouges	34 —	— de lin	26 —
Cire jaune (30 kil.)	250 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ordin.	60 —	— de chenevis	45 —
— de chenevis	45 —	— cassées (30 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 73 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 73 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 63 à »
La Vienne, 1860	60 à 63

ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	73 à 80
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Restigny 1860	50 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 50 à »
Id.	2 ^e id. 45 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 4 MAI.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 69 33.
4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 96 25.

BOURSE DU 6 MAI.

5 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 53.

P. GODET, propriétaire-gérant.

une charge trop lourde pour le saint pasteur; elle s'afflige de cette pensée sans cependant la communiquer à son bienfaiteur.

Puis bientôt elle entrevit une partie de la vérité, elle crut voir que les idées de M. Dubois n'étaient pas toujours parfaitement nettes, lui, dont le jugement était autrefois si sain, avait quelquefois des raisonnements d'enfant qui faisaient mal à Julia.

Cependant le prêtre ne semblait pas souffrir et exerçait toujours avec le même zèle les fonctions de son ministère. Il était toujours aussi souriant, aussi bon à l'égard de ceux qui souffraient; ses mains vénérables répandaient les aumônes avec autant de profusion qu'autrefois; seul son noble cœur semblait survivre en lui.

Le veillard s'éteignait. Un dimanche soir, après avoir officié, il entra au presbytère plus abattu, plus faible qu'à l'ordinaire. Appuyé sur le bras de Julia, il put à peine franchir les degrés du perron conduisant à son oratoire. Alors il fit appeler les enfants de Julia et les faisant agenouiller autour de lui, sentant que Dieu l'appelait et qu'il fallait obéir, il étendit les mains sur eux comme pour leur donner sa dernière bénédiction.

— Enfants, dit-il d'une voix si faible qu'on l'entendait à peine, appuyez pour la dernière fois vos blondes têtes sur mes genoux, approchez-vous de moi qu'une fois encore mes yeux puissent contempler vos figures d'anges avant de se fermer pour toujours... Petites filles bien

chères, aimez votre mère et obéissez-lui toujours, Dieu vous bénira et moi je vous sourirai du haut du ciel où je vais vous attendre.

Enfants, je vais mourir, pensez quelquefois à votre vieil ami. Adieu, Julia, adieu, ma fille; mes yeux affaiblis ne vous voient plus, mais mon cœur vous sait auprès de moi; je vais prier Dieu qu'il vous soutienne et vous console durant cette triste vie qui doit être la vôtre.

Puis sa raison s'égarant: Jetez quelques fleurs sur ma tombe, vous savez que je les aime, dit-il en caressant les boucles de soie de la chevelure d' Aimée, sanglotant à ses pieds; petite fille, ne pleure pas, garde tes larmes pour arroser l'herbe qui couvrira mon corps. Ne vois-tu pas que tes pleurs me font mal.

Je voudrais tant ne rien regretter, et pourtant je regrette! Je regrette...

Dire que je ne verrai plus le soleil resplendissant doré la campagne de ses chauds rayons qui faisaient tant de bien à ma pauvre vieillesse. Oh! mais je le verrai là-haut, là-haut avec Dieu toute l'éternité.

Sa voix s'éteignit en un doux murmure; il regarda le ciel avec une indéfinissable expression et prononça lentement les noms de Jésus et de Marie.

Ce furent là ses dernières paroles!!!

Quelques heures après, semblable à l'ange de la mort et de la douleur, Julia pleurait et priait au chevet du lit funéraire sur lequel reposait son bienfaiteur endormi pour

toujours.....

Adieu donc la tranquille retraite où la chère famille a passé quelques jours heureux.

Adieu le pays cher au cœur de Julia, elle n'y a plus d'asile. Adieu le cimetière fleuri où dorment sous le gazon tout ceux qu'elle a aimés. Adieu les rêves de bonheur à venir: la mort à tout brisé.

C'est ainsi qu'est la vie, triste et rude chemin que nous suivons en meurtrissant nos pieds aux épines cruelles dont il est semé. Quelquefois il nous semble y voir croître quelques fleurs parmi les ronces stériles; vite nous nous baïssons pour les cueillir. Illusion vaine. Ne cherchons pas en ce monde de joie durable, car la douleur amère, compagne de l'homme, le conduit jusqu'au tombeau.

Ainsi pensait Julia en regagnant Paris avec sa jeune famille. Que va t-elle faire, pourquoi quitter le pauvre village où elle vient de passer d'heureux jours écoulés, hélas, avec la rapidité d'un songe?

M^{me} Dormeuil se rend à Paris parce que quelques connaissances intimes de M. Dubois ont promis de lui procurer un travail assez lucratif pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants.

Ces promesses ont été faites en face du cercueil du veillard; Julia y croit, car on ne ment point aux morts. Laissez-la aller où sa destinée l'appelle.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE, A ARRETER

OU A LOUER,

Petite Maison de Campagne,

Avec deux jardins, dont un clos de murs; le tout contenant environ huit ares, situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

S'adresser à M. PINET, à la Croix-Cassée, ou à Saumur, rue du Temple, n° 4. (231)

A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON

AVEC TOUTES SERVITUDES DESIRABLES,
Rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BARRABANT, 33.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à
Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TROIS FERMES

Situées commune d'Allonnes.

Ces fermes sont d'une division facile.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à
Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,

Une JOLIE MAISON DE MAITRE, située commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, à 4 kilomètres de Saumur, avec servitudes, charnelles, jardins bien plantés, et environ 9 hectares de terre tenant à la maison.

On vendra, au gré des acquéreurs, soit la maison et les jardins sans les terres, soit ces objets avec telle quantité de terrain que bon semblera aux acquéreurs.

S'adresser pour tous les renseignements et pour traiter :

1^o A M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente;

2^o Et à M. VERNEAU-GALBRUN, mandataire du propriétaire, demeurant à La Chapelle-sur-Loire. (222)

Etude de M^e DUPRÉ, notaire à
Baugé.

ON DEMANDE A ACHETER DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ, de deux ou trois mille francs de revenu, avec une maison d'habitation, à quelques kilomètres du chemin de fer, et sur une ligne desservie par un omnibus; on désire autant que possible un joli site et une position agréable.

S'adresser à M^e DUPRÉ, notaire à Baugé (Maine-et-Loire.) (150)

Etude de M^e POYNOT, notaire à
Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU ÉCHANGER

A L'AMIABLE,

LA BELLE FERME DE L'ILE OU DE LA DIVE

Située en la commune de Méron, sur les bords du canal de la Dive, à un kilomètre environ de la Motte Bourbon et à six kilomètres de Montreuil-Bellay, exploitée par M. Vaugler.

Elle consiste en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état et pourvus de toutes les commodités, terres et prés, d'une contenance de 98 hectares 50 ares, en un ensemble.

Elle est louée par bail, ayant encore plusieurs années de durée, moyennant le fermage de 4.400 francs.

La ferme est dans les meilleures conditions pour une grande exploitation agricole, et le fermier actuel se livre avec avantage, sur une grande échelle, à l'éducation des bestiaux.

S'adresser, pour visiter la ferme, sur les lieux, à M. VAUGLER, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DÉZANNEAU, propriétaire à Chiché (Deux-Sèvres), ou à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (198)

A VENDRE

LUZERNE DE PREMIÈRE QUALITÉ

A 45 francs la charretée,

A prendre à CHOZÉ, commune de Cizay, route de Doué, à 12 kilomètres de Saumur. (207)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M^{me} PINEAU-BAUDRY, rue des Payens, n° 3. (208)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régoant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE,

Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, tritoré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix : 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cercueils.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

PRIX 1 fr. 50

VINAIGRE A LA VIOLETTE

PRIX 1 fr. 50

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraîchissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,
ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE, DE DIDIER,

Galerie d'Orléans, 32, Palais-Royal, à Paris. (RÉCOLTE DE 1860.)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorhoides, les dartres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

On trompe le public en vendant, comme provenant de notre maison, de la vieille Graine non mondée, dont le moindre inconvénient est d'avoir perdu toutes ses propriétés médicamenteuses, et qui, si elle est

échauffée, peut produire des effets nuisibles. Afin d'éviter les dangers, il faut bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus. Nous ajouterons que nos graines, tirées de la Hollande, et de la plus grande fraîcheur, sont mondées avec un soin tout particulier. — Le prix est invariablement fixé à 2 fr. 50 le kilogramme. Le public ne doit jamais payer plus. — Dépôts chez MM. MICAULT-ROY, négociant à Saumur; — MÉNARD, épicier, place du Pilory; COMPAIN, épicier, place du Pilory, à Angers; — BOUSSARD, épicier à Baugé; VINCENT-BERTHEAU, négociant à Cholet. (554)

